



Convention PNG – CANGT pour la valorisation de la Boucle du Nord Grande Terre à travers «Rando Guadeloupe»

Entre :

Le Parc national de la Guadeloupe (PNG), établissement public à caractère administratif représenté par son directeur, M. Maurice ANSELME, agissant au nom et pour le compte de l'établissement public, désigné ci-après par « le Parc »,

D'une part,

Et :

La Communauté d'Agglomération du Nord Grande Terre (CANGT), établissement public de coopération intercommunale, représentée par La Présidente, Madame Gabrielle CARABIN, désignée ci-après par « la CANGT » dûment habilitée en vertu de la délibération n° BUR2016-07-04/27 du 4 juillet 2016.

D'autre part.

Préambule :

La randonnée pédestre représente pour le Parc national de la Guadeloupe un aspect important de ses missions, à travers la découverte et l'aménagement durable de son territoire. La promotion d'une offre de randonnée structurée, tant dans le cœur du Parc national que dans son aire d'adhésion, fait partie intégrante de la valorisation, de l'ouverture et de l'accessibilité du territoire et de ses patrimoines.

En ce sens, le Parc national de la Guadeloupe a mis en place et gère depuis septembre 2014 un site internet de valorisation des itinéraires de randonnée, comportant également des informations patrimoniales. Appelé « Rando Guadeloupe », ce site internet grand public est accessible à l'adresse suivante : <http://rando.guadeloupe-parcnational.fr>

Ce site s'appuie sur une base de données géographiques unique, commune aux deux modules (*module interne « Géotrek », module web grand public « Rando Guadeloupe » ; voir annexe I*).

Une première convention sur le projet a déjà été engagée avec le Comité guadeloupéen de Randonnée Pédestre (CGRP). Elle vise un accompagnement sur le terrain pour réaliser des sorties sur des traces situées en aire d'adhésion du PNG et figurant dans le Topoguide® « la Guadeloupe et ses îles à pied » (*édition mars 2013*). Cette convention a été conclue pour une durée d'un an ; la version actuelle est valide jusqu'au 07/05/2016.

Une autre convention a été signée avec le Conseil Départemental de la Guadeloupe. Profitant du contexte actuel de révision du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), il est apparu opportun au PNG et au Département de travailler conjointement pour centraliser et diffuser dans « Rando Guadeloupe » l'ensemble des

itinéraires de randonnées de l'archipel. L'objectif de ce partenariat est d'offrir à tous les randonneurs une vision large et sécurisée de l'offre de randonnée. Cette convention, signée en mars 2016, est d'une durée de 2 ans.

Dans le cadre de la Charte de Territoire, le PNG a été sollicité par la CANGT pour valoriser la « Boucle du Nord Grande Terre » (BNGT). Ce projet de découverte du patrimoine local à travers la randonnée ayant toute sa place dans « Rando Guadeloupe », il a été convenu de réaliser une convention en ce sens.

Article 1. Objet de la présente convention

La présente convention a pour objet la définition des engagements respectifs de la CANGT, gestionnaire de la « Boucle du Nord Grande Terre » et du Parc national de la Guadeloupe, qui assure la gestion du site internet « Rando Guadeloupe ».

La spécificité de la BNGT est son aspect de randonnée en itinérance ; de plus, la boucle est ouverte à plusieurs usages (*à pied, à cheval, en VTT*). La BNGT sera mise en avant en ce sens sur le site « Rando Guadeloupe », constituant là une offre remarquable de randonnée en Guadeloupe.

En complément des tracés géographiques saisis dans la base, la BNGT en tant que telle (boucle globale) ainsi que chaque tronçon la constituant (randonnées individuelles) feront l'objet d'une description des contenus patrimoniaux et d'une mise en ligne sur le site internet « Rando Guadeloupe ».

En acteurs responsables, les signataires de la convention s'engagent à ce que les traces diffusées sur le site « Rando Guadeloupe » remplissent les critères de sécurité nécessaires à la fréquentation par le public (*balisage, signalétique, entretien sur le terrain*) ; ces caractéristiques constituant la base des éléments pour l'inscription d'un itinéraire dans le PDIPR.

Les itinéraires seront proposés sur le site « Rando Guadeloupe » selon les niveaux de difficulté fédéraux : FFRP (randonnée pédestre), FFE (randonnée équestre), FFC / FFCT (VTT).

Article 2. Engagements de la CANGT

Sur le tracé de la BNGT (*voir cartes annexe II*), la CANGT s'engage à :

- Effectuer ou faire effectuer les sorties terrain sur chaque tronçon constituant la BNGT afin de relever les informations nécessaires et souhaitées (relevés GPS des points d'intérêt ; photos d'illustration). Le recueil d'informations thématiques sera à faire préférentiellement selon une grille de cadrage (*cf annexe III*), afin d'avoir un ensemble de relevés homogènes avec le travail déjà en ligne sur le site web.
- A noter qu'il faudra que soient pris en considération les spécificités liées aux différents usages possibles sur chaque tronçon : pédestre, équestre et VTT.
- Réaliser ensuite la saisie des points d'intérêt, des textes et des photos dans l'outil interne « Géotrek » en vue de leur publication sur le site grand public « Rando Guadeloupe ».

Les données seront valorisées en ligne en tant que « BNGT » : descriptif général de la boucle et des différentes étapes proposées en itinérance, en connexion avec les « kaz de repos » identifiées par la CANGT, puis fiches détaillées de chaque tronçon ; ceci pour les 3 usages prévus.

- Si elle le souhaite, la CANGT pourra également saisir dans le module interne Géotrek des informations concernant la signalétique mise en place sur les itinéraires décrits, pour en assurer la gestion (*ces données ne seront pas visibles du grand public*).

La saisie peut techniquement se faire « au fil de l'eau » dans la partie interne Géotrek ; la CANGT informera le PNG au moment où elle souhaitera diffuser les informations sur le site grand public.

Article 3. Engagements du Parc national de la Guadeloupe

Article 1. Le Parc national de la Guadeloupe, gestionnaire du projet et administrateur des données, s'engage quant à lui à :

- ✓ Assurer l'hébergement des serveurs et la gestion du site internet « Rando Guadeloupe ».
- ✓ Ouvrir un accès à la CANGT sur l'application Géotrek (modules saisie points + rédactionnel), sur le serveur informatique dédié du PNG. Un mot de passe sera donné à la CANGT.
- ✓ Assurer une formation technique pour la prise en main spécifique de l'application Géotrek / Rando Guadeloupe au personnel de la CANGT affecté au projet.
Un accompagnement sur le terrain pour la saisie GPS pourra aussi être envisagé, en fonction de la disponibilité des agents du PNG.
- ✓ Effectuer la publication sur le site grand public « Rando Guadeloupe » des points et données saisis par la CANGT.
- ✓ Retirer temporairement de l'affichage du site « Rando Guadeloupe » les itinéraires présentant des problèmes de sécurité ou de défaut d'entretien ; réintégrer ces circuits dès le retour à la normale.
- ✓ Informer la CANGT de tout problème ou détérioration sur l'un des itinéraires qui aurait été signalé au Parc notamment par l'intermédiaire du site internet « Rando Guadeloupe » (*module de signalement et/ou mail reçu sur l'adresse de contact dédiée : rando@guadeloupe-parcnational.fr*).
- ✓ Pour les besoins du projet, le PNG pourra si nécessaire fournir certaines photos et informations (points d'intérêt) en sa possession, relevées sur le terrain lors de précédentes sorties.

Article 4. Communication

Plusieurs partenaires publics sont concernés par la randonnée en Guadeloupe : le Parc national de la Guadeloupe, le Conseil Départemental, l'Office national des Forêts, le Conservatoire du littoral, les collectivités locales (communes et EPCI), etc. Il convient donc d'assurer une communication et une visibilité des parties sur le site. Une réunion annuelle sera mise en place afin de dresser un bilan de l'activité sur le projet avec les différentes parties.

En fonction des contributions, les logos des structures seront affichés par le PNG sur le site grand public « Rando Guadeloupe ». Le logo de la CANGT apparaîtra en page d'accueil ; il sera également repris sur les pages détaillées de chaque itinéraire rédigé par la CANGT sur la BNGT.

L'adresse actuelle du site « Rando Guadeloupe » est liée au nom de domaine du Parc national : <http://rando.guadeloupe-parcnational.fr>. Le PNG s'est engagé à modifier cette

adresse afin d'incarner le caractère maintenant général du site internet ; cela sera fait d'ici mars 2017 (réf.convention PNG/CG n°24/2016).

L'adresse devra refléter l'esprit du projet dans son ensemble, soit des notions telles que « randonnée », « Guadeloupe », « découverte », « écotourisme » etc.

Sachant que certaines adresses internet sont déjà utilisées, comme par exemple :

- www.rando-guadeloupe.fr (SGAM)
- www.randonnees-guadeloupe.com (Ti Gligli)
- www.destination-guadeloupe.com (revue)
- www.guadeloupe-ecotourisme.fr (assoc Guadeloupe Autrement)
- www.ecotourisme-guadeloupe.org (assoc Guadeloupe Ecotourisme)

Les relations, pour ce qui concerne le site, se feront au sein du PNG de manière privilégiée avec le service Système d'Information : la chargée de mission et le chef de service.

Article 5. Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de **2 ans** à compter de la date de sa signature et sera renouvelable par accord tacite, sauf dénonciation motivée de l'une des parties signataires à la date échéance.

Fait en 2 exemplaires originaux,

Saint-Claude, le 03.10.2016..

Pour le Parc national de la Guadeloupe

La Directrice Adjointe

Mylène MUSQUET

P/ M. Le Directeur
M. Maurice ANSELME

Pour la Communauté d'Agglomération
du Nord Grande Terre



La Présidente

Mme Gabrielle CARABIN